

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2019-20 –07-13****SEANCE DU 29 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf et le vingt neuf mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation : 22 mars 2019
 Nombre de conseillers en exercices : 19

Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de voix : 14

- Étaient présents : Agnès CONSTANT, Maire ;

Jean Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints ;**
 Michèle DONOT, Sylvette PIERRON, Francis ALANDETE, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Thierry LUCAT, Pascal SOUYRIS,
Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Stéphanie GOUZIN, Hubert COLINET, Lucie TENA, Jean Pierre DAVIGNON, Elsa ROHRER**- Était absente :** Marie Philippe PRIEUR**- Procurations :** Jean FABRE à Sylvette PIERRON,
Stéphanie GOUZIN à Christiane CAMBEFORT**- Secrétaire de séance :** Fabienne GALVEZ

La séance est ouverte à 18h30.

Délibération n°2019-20 – 07-13 : Commercialisation des lots Camp de la Cousse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le permis d'aménager enregistré PA 034 281 18 00004 ;
 Vu l'arrêté PA 034 281 18 00004 du 06 novembre 2018 ;
 Vu le détachement de six lots à bâtir dans le cadre de l'opération Aménagement et sécurisation du Camps de la Cousse ;
 Vu la moyenne des prix de vente des terrains viabilisés connu par les Déclarations d'Intention d'Aliéné en 2017 ;
 Vu la moyenne des prix de vente des terrains viabilisés connu par les Déclarations d'Intention d'Aliéné en 2018 ;
 Vu l'approbation du budget primitive 2019 en date du 29 mars 2019 ;

Madame le Maire propose de fixer le prix de vente des six lots détachés de la manière suivante :

Lot n°	surface du terrain en m ²	surface de plancher en m ²	prix de vente
1	500	200	117 000,00 €
2	450	200	105 300,00 €
3	430	200	100 620,00 €
4	465	200	108 810,00 €
5	366	200	85 644,00 €
6	356	200	83 304,00 €

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° D'autoriser la cession des six lots à détacher ;
- ° De fixer les prix de vente des lots conformément au tableau présenté ;
- ° D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession des terrains.

Certifié exécutoire par le Maire par :	
Transmission en Sous Préfecture le	05/04/19
Affichage le	05/04/19

**Le Maire,
Mme Agnès CONSTANT**